

les fins qu'elle s'était proposées. Et nous avons cru qu'il était dans les intérêts de cette compagnie et dans les intérêts du pays en général, de donner main-levée de l'hypothèque qui existe sur toutes les terres du chemin de fer Canadien du Pacifique, et de prendre une certaine partie que nous considérons comme ayant une valeur de \$9,000,000. Nous avons dit à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique: "Voici, messieurs, l'état où se trouvent les choses: Maintenant que vous êtes une compagnie forte et puissante, capable de se maintenir seule, maintenant que vous avez démontré au monde l'importance de cette grande entreprise, fermons tous comptes et faisons un règlement complet. Vous prendrez vos terres et vous prélèverez l'argent dont vous avez besoin pour atteindre vos fins, et nous prendrons une partie de ces terres et nous en disposerons dans le but de payer les \$20,000,000 en argent que nous avons avancés."

Et, M. l'Orateur, je suis en état d'annoncer à la Chambre que l'on a fait des arrangements en vertu desquels la compagnie s'engage à nous payer \$20,000,000 en argent, la moitié en mai et la moitié le ou avant le premier juillet, et nous avons conclu un arrangement pour clore tous comptes avec la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et recevoir nos \$20,000,000, afin que nous ayons des fonds pour notre dette flottante et des épargnes dans le trésor, et que nous ne soyons pas dans la nécessité d'augmenter notre dette.

On nous a dit à maintes reprises que l'argent que nous donnions à cette compagnie était un pur don et que ce serait une perte complète pour le pays. Mais nous pensions qu'il en était autrement, et les résultats ont démontré que nous avions raison d'avoir confiance en cette entreprise et en ceux qui l'ont réalisée. Quand nous recevrons cet argent, nous serons en état de payer toute cette somme de \$14,000,-